



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn-et-Garonne

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission

Département du Tarn-et-Garonne (82)

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.
Pour les candidats admis Taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.

Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture du Tarn-et-Garonne pour demander la carte professionnelle en prenant rendez-vous auprès de **Mme LEVY au 05.63.22.82.72.**

LES CANDIDATS NON-ADMIS doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à l'examen.

LISTE DES ADMIS SESSION DU 09 ET 10 Novembre 2017

Nom	Prénom	Dossier n°	Type
COTIGNY	Karen	2688	TAXI
FACCIN	Quentin	4669	TAXI
GINIBRE	Patrick	9550	TAXI
GRODECOEUR	Frédéric	4941	TAXI
LEFEBVRE	Jessica	10487	TAXI
NOVION	Adeline	17379	TAXI
SCHVIES	Sabrina	9881	TAXI
SEGUE	Sonia	10474	TAXI
SIRVENT	Carole	3534	TAXI